

Règlement de l'exposition de vaches laitières de la Gruyère

1. Date

L'exposition a lieu le samedi 14 février 2026 à Espace Gruyère, Bulle.

2. But

Organisée par le club Holstein Gruyère Rouge et Noire, l'exposition a pour but de réunir les meilleurs animaux afin de les mettre en compétition.

3. Conditions d'admission

Conditions zootechniques

Ne sont admises que les vaches en lactation de race Holstein et Red-Holstein possédant une ascendance officielle et dont le propriétaire est membre du Club Holstein Gruyère Rouge et Noire. Les primipares doivent avoir vêlées à l'âge de 36 mois au plus tard.

Toutes les vaches doivent avoir été dépistées individuellement à l'égard du virus de la **BVD** par **rt-PCR** dans les 30 jours précédant l'exposition, soit **à partir du 14 janvier 2026** et présenter un résultat négatif. Les échantillons avec mention "Gruyère Expo" doivent arriver au Laboratoire biologie vétérinaire, Givisiez, le **vendredi 6 février 2026** au plus tard.

Seuls les bovins provenant de troupeaux reconnus indemnes de BVD (statut BVD de l'exploitation : **aucun séquestre**) et dont le risque BVD est négligeable (risque BVD : **feu vert**) avant l'arrivée à l'exposition peuvent être présentés. Les bovins doivent avoir séjourné au minimum durant **les derniers 30 jours sous ce numéro BDTA**.

4. Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites au plus tard jusqu'au **dimanche 18 janvier 2026** sur le site internet : www.redholstein-gruyere.ch.

Chaque exposant peut inscrire le nombre de bêtes qu'il désire. S'il devait y avoir trop d'inscriptions, le comité se permettra d'en supprimer.

Le prix par inscription est de **CHF 20.-**.

Un **Championnat Junior** sera à nouveau organisé afin d'éviter une attente trop longue ainsi qu'une surcharge des pis pour les animaux des premières catégories.

Toutes les vaches nées jusqu'au 01.01.2023 et plus jeunes participeront au concours Junior.

Les 2 premières de chaque catégorie participeront au Championnat Junior. Le juge désigne une Championne Junior, une Réserve et une Mention Honorable. Un prix spécial leur est attribué. Il n'y a pas de Championnat du Pis, par contre le meilleur pis de chaque catégorie Junior reçoit un flot spécial.

5. Arrivée - réexpédition

Les animaux inscrits doivent arriver à Espace Gruyère à Bulle le samedi 14 février 2026 de 8h15 à 10h15 au plus tard. Aucune bête ne sera admise avant le contrôle du vétérinaire.

A l'entrée, chaque exposant présentera :

- Le document d'accompagnement. (une sortie BDTA est obligatoire)
- L'attestation de résultats négatifs du BVD-virus
- L'extrait de la BDTA pour le statut BVD

Pas de bétail avec dartres.

Après le premier championnat il sera possible de rentrer avec les vaches.

6. Affouragement - soins

L'affouragement, la traite et les soins des vaches sont assurés par les exposants. Le lait revient à l'organisation.

Les bêtes sous traitements antibiotiques sont à annoncer avant la traite.

7. Pratiques bannies

Seul le règlement d'exposition ASR fait foi quant à la préparation des animaux.

https://asr-ch.ch/images/content/Download-Ordner/Ausstellungen/CTEBS_Reglementd_exposition_2023-01-01.pdf

8. Assurance

Tout risque est à la charge du propriétaire-exposant.

9. Présentation - prix

Des catégories sont formées selon l'âge et le nombre de vaches présentes.

La dernière catégorie de chaque couleur sera formée avec les vaches qui ont produit plus de 50'000 kg de lait. La vache doit avoir atteint les 50'000 kg inscrits sur le papier au jour de l'exposition. En cas d'inscriptions insuffisantes, le comité se réserve le droit de former qu'une seule catégorie mixte (Holstein et Red Holstein + 50 000 kg de lait).

Le classement des animaux se fera au ring devant le public. Le classement est définitif.

Seules les cinq premières de chaque catégorie recevront un flot. Des prix spéciaux seront attribués aux Grandes Championnes ainsi qu'aux vaches présentant les meilleurs pis.

Une bannière récompensera également les meilleurs éleveurs et les meilleurs exposants.

10. Dispositions finales

Toute contravention au présent règlement ainsi que toute défection sans motif valable sont passibles de sanctions à prononcer par le comité d'organisation.

Les éleveurs qui ont des litiges graves avec leur Fédération d'élevage ne peuvent pas participer à l'exposition.

La Roche, le 20 novembre 2025

AU NOM DU COMITE D'ORGANISATION

Le président :

Jean-Philippe Jaquet

La secrétaire :

Karin Zurbuchen-Schuwey